

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 4 avril 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,
monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2016-045

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUE EN MARS

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux ;

Rés. : 2016-046

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, les procès-verbaux des séances du 7 et du 21 mars 2016.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers

la liste des comptes à payer au 4 avril 2016 ;

Rés. : 2016-047

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mars) :	2 566.63 \$
Dépenses incompressibles payées en (mars)	2 181.75 \$
Comptes à payer du mois :	2 128.26 \$

4.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 37 205 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Rés. : 2016-048

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2016, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

4.4 LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : BIEN MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS

Rés. : 2016-049

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à suivre la formation «La gestion financière municipale : Bien maîtriser les différents outils» qui aura lieu le 20 avril à l'hôtel Riollet de Matane. Les frais d'inscription sont de 295,\$ plus taxes et comprennent le dîner et les pauses. Les frais de déplacement seront remboursés à la participante conformément à la réglementation en vigueur.

4.5 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2016

Rés. : 2016-050

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise la directrice générale, madame Chantal Tremblay, à participer au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16, et 17 juin 2016 prochain au Centre des congrès de Québec. Le coût du congrès est de 503 \$ (taxes en sus).

QUE les frais d'hébergement (2 nuitées) et de déplacement et de repas soient aussi remboursés selon les modalités prévues au règlement 2012-0157. Les frais d'hébergement et de déplacement seront partagés avec une autre municipalité.

4.6 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016 DE LA FONDATION DU CSSS DE LA MITIS

Attendu que la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la Mitis constitue et administre un fonds destiné à l'amélioration et au développement des soins et des services offerts par l'établissement de santé;

Attendu que leurs services sont offerts à la population de la Mitis et du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que l'objectif est de 35 000\$;

Attendu que la Fondation nous offre deux façon de participer : soit par le défi trempette, soit par l'envoi d'un don ;

Rés. : 2016-051

Pour ces motifs, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Grand-Métis fasse un don de 50\$ à la Fondation du CSSS de La Mitis dans le cadre de leur Campagne de financement 2016.

4.7 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS 2016-2019

Considérant la présentation du plan d'action par Mme Gilberte Fournier, présidente du Comité de promotion et de

développement de Grand-Métis pour l'année 2015-2016.

Rés. : 2016-052

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action déposé par le comité de promotion. La directrice, Mme Chantal Tremblay, est autorisée à émettre un chèque au montant de 500\$ au Comité de promotion.

4.8 VERSEMENTS POUR LE PROJET D'UNE RESSOURCE EN LOISIR INTERMUNICIPALE

Attendu que le protocole a été signé par les municipalités de Grand-Métis, Padoue et Saint-Octave-de-Métis;

Attendu qu'il est prévu que chacune des municipalités verse trimestriellement un montant pour défrayer les coûts du projet soit : Padoue : 2 073.63\$, St-Octave : 4093.50\$ et Grand-Métis : 1843.23\$;

Rés. : 2016-053

Pour ces motifs, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à effectuer les paiements requis.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-0190 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 46 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, le 4 juin 1984, le Règlement numéro 46 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire apporter une correction au Règlement numéro 46 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 21 mars 2016.

Rés. : 2016-054

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté ce règlement numéro 2016-0190 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2016-0191

Monsieur Jean-Yves Ouellet donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2016-0191 modifiant le règlement 2009-0136 encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1.

5.3 **EMBAUCHE DE L'EMPLOYE MUNICIPAL POUR LA PERIODE ESTIVALE**

Rés. : 2016-055

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Marc-André Migneault pour la saison estivale à partir du 25 avril 2016 ou avant selon les besoins.

Monsieur Migneault est embauché selon les conditions stipulées au contrat de travail en vigueur.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Considérant la tenue à travers le Canada de la **Semaine de la sécurité publique ferroviaire** du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'*Opération Gareautrain* que le Conseil de ville appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Rés. : 2016-056

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

6.2 **ADHÉSION 2016 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT (URLS)**

Rés. : 2016-057

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis adhère à l'Unité Régionale de loisir et de Sport au coût de 75\$ pour 2016.

6.3 **FORUM D'ÉCHANGE – DÉVELOPPEMENT ET VITALITÉ DE LA MITIS**

Invitation à participer à un forum d'échange afin de permettre à tous les acteurs contribuant au développement et à la vitalité de La Mitis de s'approprier la nouvelle planification stratégique du territoire.

La rencontre aura lieu le 7 avril prochain à l'église de Luceville au 59 rue St-Laurent de 9h30 à 15h30.

7. VARIA

7.1 ACCÈS INTERNET ET À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Attendu que l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire joue un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et dont les entreprises ont besoin pour prospérer;

Attendu que priver notre région de services adéquats nous priverait d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

Attendu que plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder aux documents via internet;

Rés. : 2016-058

À cet effet, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis fasse appel au Gouvernement du Canada et demande que les problèmes d'inaccessibilité au service internet et à la téléphonie cellulaire soient résolus.

7.2 REPLACEMENT DE NOUVEAUX GARDE-FOU

Rés. : 2016-059

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice envoie une demande de soumission pour le remplacement des garde-fous à l'intersection du chemin Kempt et du rang 2 Est des Écossais.

7.3 ÉCLAIRAGE DE RUE

Dossier à l'étude

7.4 PONT - RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS

Rés. : 2016-060

Il est monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice fasse une demande de prix pour évaluer la capacité portante du pont situé sur le rang 2 Est des Écossais immédiatement à l'Est du chemin de l'Anse-des-Morts. La directrice est autorisée à donner le contrat au plus bas soumissionnaire.

7.5 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Attendu que la municipalité de Grand-Métis demande des soumissions pour l'entretien de son système d'éclairage public;

Rés. : 2016-061

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice fasse une demande de soumission auprès de 2 ou 3 entrepreneurs de la région à ce sujet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-062

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2016